

KH SW	1 SR	LC GH	7H	JK
2-11	2-11	2-11	2-11	2-11
11	3	12	11	11
EPD	07.11.77	17		

a.161.6 - EPD / p.B.15.21. Gui. B. 003 Berne, le 4 novembre 1977

ad p.B.15.21 Guinée Bissau - SW/me

Note à la Direction politique
Division II

Etablissement de relations di-
plomatiques avec la Guinée Bissau

Veillez nous excuser de ne revenir que maintenant seulement sur la question de l'établissement éventuel de relations diplomatiques avec la Guinée Bissau, idée émanant de la Direction de la coopération au développement et de l'aide humanitaire (DDA).

Le problème de l'établissement de relations diplomatiques avec les petits Etats du globe a fait l'objet d'un examen de la part du groupe de travail "Florian" et, plus récemment, entre votre Division (M. Kaufmann) et cette Direction.

Vu la situation financière dans laquelle se trouve la Confédération et le fait que nos effectifs sont bloqués par décision des Chambres, force nous fut de reconnaître qu'il est impérieux de fixer, pour des raisons pratiques et pour quelques années encore, des limites au principe de l'universalité de nos relations diplomatiques.

En ce qui concerne l'aspect financier de la question, on pourrait rétorquer que le simple fait d'établir des relations diplomatiques n'entraîne pas en soi des frais supplémentaires considérables pour le Département, puisqu'il est toujours possible de réduire au strict minimum le nombre des visites de l'Ambassadeur accrédité dans un pays tiers. Ce n'est donc pas tellement le supplément de dépenses qu'il faut considérer, mais avant tout l'effet que peut produire sur l'opinion publique et sur le Parlement l'annonce de l'établissement de relations diplomatiques avec des Etats où nos intérêts sont pratiquement négligeables et où le nombre de nos compatriotes en résidence est très faible, voire même inexistant. D'autre part, nous ne pouvons pas sous-estimer non plus l'effet produit sur le pays en question, surtout dans l'hypothèse où la Suisse prendrait elle-même l'initiative d'accréditer un Ambassadeur. Ces Etats, généralement démunis, peuvent raisonnablement s'attendre de notre part à certaines marques d'attention qui prendront le plus souvent la forme d'une assistance au développement. Avons-nous vraiment intérêt, dans les circonstances actuelles, à faire naître des espoirs que nous

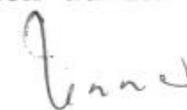
./.

- 2 -

serons peut-être obligés de décevoir ? Si nous établissons des relations diplomatiques avec la Guinée Bissau, nous devrions également en établir avec le Surinam et avec les Fidji qui se rapprochent le plus, dans l'ordre d'importance, de la Guinée Bissau. Nos relations commerciales avec ces deux Etats sont, il est vrai, moins importantes qu'avec la Guinée Bissau mais nous y avons, en revanche, des compatriotes, ce qui n'est pas le cas de la Guinée Bissau.

Dans la mesure où une assistance de la DDA est possible, même sans établissement formel de relations diplomatiques, nous sommes d'avis qu'il conviendrait, pour quelques années encore, de ne pas étendre le réseau de nos accréditations multiples. Le jour où la Confédération sera sortie de l'impasse financière dans laquelle elle se trouve, nous pourrons alors réexaminer la question.

Direction administrative


(Janner)

TZ hat Kopie erhalten.

SW.